

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/03/2025

Présents : Patrice FONTAINE, Thomas TARAVEL, Anne-Marie PICOT, Sylvain BOCHE, Benjamin DELEGLISE

Excusé : Guillaume TROCHET (procuration à Thomas TARAVEL) Florence PEYRUT (procuration à Patrice FONTAINE),

Absent : Mathias BOCHET, Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD

Secrétaire de séance : Thomas TARAVEL.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 45 et remercie les membres présents.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 17/02/2025.

1/Informations :

Il félicite Mme Lorna BONNEL et Mme Axelle GACHET MOLLARET pour leur première place à la course d'alpinisme Pierra Menta 2025.

Il informe les membres du conseil municipal des travaux prévus à savoir :

- La reprise des réseaux humides au niveau du lotissement des Orgières pour l'automne 2025
- L'enfouissement des réseaux secs dans le secteur de la rue de la Chapelle
- La continuité des travaux d'aménagement des aires de camping-cars
- La reprise de voirie des Crevasses
- La démolition du transformateur des Granges (au niveau de la voie lactée) à étudier avec les remontées mécaniques

2/ Présentation du projet de voie verte

Monsieur le Maire accueille les représentants du cabinet PROFIL ETUDE, maître d'œuvre, pour le projet de création d'une voie verte entre le Corbier et la Toussuire.

Le projet en est à la phase PRO.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE du projet tel que présenté.
- PROPOSE de revoir le TDL et le plan de financement afin de vérifier l'ensemble des postes chiffrés dans le projet compte tenu de l'évolution des coûts liés au projet.

3/ CONVENTION DE CONVENTION POUR LA REALISATION DE PRESTATION TECHNIQUES ET D'ENTRETIEN ENTRE LA COMMUNE DE VILLAREMBERT ET LES SYNDICATS DES COPROPRIETAIRES DES IMMEUBLES / COSMOS, CERES, ARIANE, BAIKONOUR, ATLAS, APPOLO, ANTARES, ALTAIR, AGENA, GALAXIE, CHARVIN, VOSTOK ZODIAQUE, VEGA, SOYOUZ VANGUARD, SIRIUS ET PEGASE PHENIX

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a proposé aux copropriétés d'élaborer une convention pour qu'elles puissent confier à la COMMUNE de VILLAREMBERT une harmonisation des travaux d'embellissement, d'entretien et d'aménagement, à réaliser dans la rue couverte.

La rue couverte est une zone de circulation publique entre les différentes copropriétés citées ci-dessus.

Les travaux consisteront notamment : en la reprise des réseaux d'électricité, au changement des éclairages, au changement des revêtements des sols, des murs et des plafonds ainsi qu'au changement des menuiseries (fenêtres et portes d'accès).

Sont exclus des travaux que réalisera la commune : les travaux de mise en accessibilité, les travaux concernant les halls devant les ascenseurs.

La durée de la convention serait de 60 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention pour la réalisation de prestations techniques et d'entretien, à signer avec les copropriétés citées ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents à venir.

4/ Adressage : dénomination de la voie interne du lotissement des Cours

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 3 mars 2020, le conseil municipal avait décidé de la dénomination des voies communales.

A ce jour, suite à l'aménagement du lotissement situé aux Cours, il convient de compléter l'adressage en définissant un nom pour la voie interne au lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de nommer la voie interne au lotissement des Cours N°51 au tableau d'adressage :

51	Impasse des prairies
----	----------------------

- **AUTORISE** le Maire à effectuer les formalités nécessaires pour l'ajout de cette voie.

5/ Projets d'évènements sportifs sur le CORBIER LES SYBELLES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été convié à une réunion afin d'évoquer la possibilité d'organiser un projet cycloportif sur le Corbier Les Sybelles.

Ce projet comprendrait l'accueil de deux courses cyclistes de renommée nationale et internationale pour les années 2026 puis 2027 voire 2028 : le critérium du Dauphiné et le tour de France.

Le financement à prévoir pour les deux évènements s'élèverait à 700 000 €.

Il demande au Conseil Municipal de donner un premier avis sur ce projet. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE D'ENGAGER** une réflexion sur ce projet
- **PROPOSE** de faire une réunion de terrain pour vérifier si le Front de Neige de la station serait conforme aux besoins techniques et de superficie de l'aire d'arrivée pour ces évènements.
- **DEMANDE** à M. Le Maire d'organiser cette réunion de terrain.

6/ Modification des prix du carburant de la station-service

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 30 décembre 2016, le conseil municipal a décidé d'appliquer une marge annuelle globale de 80.00 € par mètre cube de carburant acheté et dont l'application sur le prix de vente variera en fonction du prix facturé à chaque livraison par le fournisseur ainsi que du coût du marché national et du prix proposé par les distributeurs de la vallée afin de vendre au mieux le carburant.

Puis il rappelle que le conseil l'a chargé de décider des ajustements ponctuels de cette marge par rapport à la variation du coût du marché et éviter ainsi un écart trop important qui nuirait à la vente du carburant de la station-service et de faire valider cette variation à la plus proche réunion du Conseil Municipal.

Les prix de vente des carburants ont été modifiés comme suit :

Carburant	20/02/2025	28/02/25	07/03/25	13/03/25
GO	1.84	1.82	1.73	1.75
SP 95	2.01	1.97	1.89	1.89
SP 98		2.18	2.18	2.18

Monsieur le Maire propose donc au conseil de valider ces modifications de tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **VALIDE** les modifications des prix des carburants, intervenues depuis le 14/02/2025.

7/ Printemps du cinéma

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'opération commerciale mise en œuvre par la fédération nationale des cinémas français « Le printemps du cinéma » qui a pour objectif de partager ensemble nos émotions et vivre l'expérience unique de la salle de cinéma.

Du dimanche 23 au mardi 25 mars 2025 inclus, les cinémas seront très heureux d'accueillir l'ensemble des publics au tarif exceptionnel de 5 euros la séance. Le Printemps du Cinéma est un rendez-vous incontournable dans le calendrier cinématographique français et un événement populaire immanquable. Il est organisé par la Fédération Nationale des Cinémas Français qui regroupe les 6000 salles de cinéma du territoire.

AlloCiné et Europe 2 sont les partenaires média de l'événement.

Il propose au Conseil municipal que le cinéma du Corbier participe à cet événement national.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** que le cinéma Ariane du CORBIER participe à l'opération nationale le printemps du cinéma et **VALIDE** le prix de 5 € la séance pour la période du 23 au 25 mars 2025 inclus.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents à intervenir.

8/ Avenant au marché de création de deux aires de camping-cars

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 11/09/2023 le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer le marché d'aménagement de parking en aire de camping-cars à la SARL Jérôme TRUCHET pour un montant de 278 768, 20 € HT.

Cependant compte tenu des modifications qui doivent être apportées au cours du chantier compte tenu du besoin de surface supplémentaire d'aménagement au

Corbier et à la Tigny, de la coupe d'arbres, de l'automatisation des bornes de paiement, du déplacement de la station de lavage de la Tigny, le montant prévisionnel des travaux est supérieur au montant initial du marché.

Le montant des travaux nouvellement estimé s'élève à 325 126 € HT ce qui représente une augmentation de 16.63 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'avenant N°1 au marché de création de deux aires de camping-cars tel que présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents à venir.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2025.

9/ Marché de vidéo protection et de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'Eglise St Pierre aux Liens

a/ Marché de vidéo protection :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'analyse des offres relatives au marché de déploiement d'un système de vidéoprotection a fait ressortir l'offre de la société SERFIRM TIC comme étant la mieux-disante. Monsieur le MAIRE étant autorisé à attribuer les marchés inférieurs à 100 000 € il propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution du marché de déploiement d'un système de vidéo protection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ATTRIBUER** le marché relatif au déploiement d'un système de vidéo protection à la société SERFIM TIC. Marché à bon de commande pour un montant estimé à 230 325.00 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents à venir.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2025.

b / Marché de rénovation de l'église St Pierre aux Liens

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'église St Pierre Aux Liens a été lancé.

Les offres ont été reçues.

Elles sont en cours d'analyse. Le Conseil Municipal sera prochainement informé du résultat de l'analyse des offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de l'état d'avancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'église ST PIERRE AUX LIENS.

10/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire évoque les besoins de rénovation des installations de la piscine espace détente : hammam, sauna, déshumidificateur, pataugeoire, plages.

Il explique ensuite l'arrêté qu'il a du prendre concernant la fermeture de l'établissement recevant du public IGLOO-GLOU suite à l'avis défavorable de la commission de sécurité.

Il indique ensuite que la SATVAC avance sur le projet de Tyrolienne et de modelage et enneigement de la piste des Racours.

Madame PICOT souhaiterait que la propreté soit améliorée derrière les 4A et signale que les barrières bois sont en mauvais état.

A 21 h 06, l'ensemble des questions de l'ordre du jour ayant été évoquées, Monsieur le Maire clos la séance.

Le secrétaire de séance

Thomas TARAVEL



Le Maire

Patrice FONTAINE

